

CONTRAT MUTUELLE KLESIA MUT'

Pourquoi tous les retraités de la BRED BP n'ont-ils pas la même mutuelle ?

La Mutuelle du Groupe BRED Banque Populaire a été créée en 1937 pour assurer la couverture complémentaire aux soins de santé des actifs et des retraités du groupe.

Au 1er janvier 2014, la direction de la BRED a résilié le contrat conclu avec la Mutuelle du Groupe BRED pour tous les salariés en activité. La Mutuelle s'est trouvée alors réduite aux seuls retraités du Groupe et est devenue, de ce fait, « un groupe fermé » en conséquence aucune adhésion n'est possible. En juin 2015, les adhérents de la Mutuelle BRED ont voté pour la fusion avec le Groupe Klesia qui assurait déjà la gestion administrative de la Mutuelle BRED.

Ce contrat regroupe donc les collaborateurs BRED à la retraite avant le 1er janvier 2014 (ceux qui l'ont souhaité), leur conjoint et leurs enfants à charge.

Afin de garder un lien avec ses adhérents, KLESIA a accepté la mise en place d'une commission de suivi, qui est composée actuellement de 4 membres, adhérents, retraités de la BRED

Marc BOURGEOIS, Agnès JOUY, Marc LEGER, Christiane SAMOUEL

Cette commission rencontre 1 à 2 fois par an les responsables « Klesia Mut' » afin de faire le point sur les dépenses de santé de l'année et de déterminer la cotisation de l'année suivante.





Les membres de la commission peuvent être contactés en cas de problèmes de remboursements de soins ou autres (voir les coordonnées ci-dessous).

RAPPELS IMPORTANTS :

Il est souhaitable que vous procédiez à la création de votre espace personnel, si ce n'est pas déjà fait sur www.klesiamut.fr

Pour que vos soins soient pris en charge « en tiers payant », vous devez impérativement présenter à votre Professionnel de Santé votre carte, sur laquelle figure le numéro AMC Plansanté à prendre en compte. Si toutefois vous n'utilisez pas votre carte, et ne souhaitez pas bénéficier du tiers-payant, vous devez demander à votre Professionnel de Santé une facture acquittée ou un reçu du ticket modérateur, qu'il vous appartiendra d'adresser au service de gestion,

- soit en privilégiant, votre espace adhérent sur le site Klesia Mut'
- soit par courrier à l'adresse mentionnée ci-dessous

KLESIA MUT'	COMMISSION DE SUIVI
 01 53 38 18 88  KLESIA MUT' TSA 7001 75128 PARIS cedex 11	 01 56 06 28 01 (répondeur) n'oubliez pas de mentionner votre numéro de téléphone  mutuellebred@gmail.com

